

À PROPOS DE L'INSCRIPTION



École Spéciale d'Architecture
254, Boulevard Raspail - 75014 Paris
Responsable des admissions : Martine Jeanne
Tél. : 01 40 47 40 00
E-mail : martine_jeanne@esa-paris.fr

S'INSCRIRE À L'ÉCOLE SPÉCIALE D'ARCHITECTURE

L'ADMISSION

Pour être admis à l'ESA, en première année ou par équivalence, tout candidat doit se présenter à un examen permettant d'évaluer à la fois son niveau et ses motivations.

Pour être inscrit à un examen d'admission, le candidat doit faire parvenir, dans les délais impartis (cf. la fiche d'inscription), un dossier composé :

- De la **fiche d'inscription** dûment remplie à laquelle il faut joindre une photocopie des **titres** ou **diplômes** permettant de prétendre au niveau d'entrée demandé. (Il est possible de s'inscrire à la session d'avril ou juin et être en attente de résultats d'examens de baccalauréat ou autre) ;
- D'une **lettre de motivation manuscrite** (environ 1 page recto-verso).
- D'un C.V. (Curriculum Vitae).
- De **deux photos** d'identité de très bonne qualité (de préférence auto-collantes).
- D'un **chèque de 200,00 €** correspondant aux frais d'examen et de dossier.

Cette somme reste acquise par l'ESA et ne sera pas remboursée.

Il y a **deux rentrées par an** : août et février.

L'examen d'admission se déroule sur deux journées à l'issue desquelles les décisions du jury sont proclamées et affichées.

Les membres du jury d'admission sont nommés par le Conseil d'Administration de l'ESA.

1er jour :

le candidat est invité à se rendre dans un lieu public pour faire un travail d'observation (restitution de ces observations le lendemain) ;

2e jour : épreuves écrite et graphique ; entretien individuel : le candidat présente son dossier de travaux personnels .

Exemple de dossier pour un candidat à la 1^{re} année : dessins, photos, peintures, objets en 3D, etc

Les critères d'admission pour la 1ère année sont les suivants : motivation, culture générale, dessin, appréhension de l'espace, créativité, curiosité...

Pour un candidat à l'admission par équivalence, ce dossier doit comporter une sélection des meilleurs travaux scolaires, personnels et professionnels.

L'INSCRIPTION

Les candidats reçus à l'examen d'admission reçoivent - sous 8 jours maximum - une confirmation écrite accompagnée du règlement général d'inscription.

L'inscription définitive nécessite le règlement des frais de scolarité dans un délai de 15 jours et la remise d'une copie des diplômes dès leur obtention.

Le montant des frais de scolarité est fixé chaque année par le Conseil d'Administration (tarifs 2017-2018) / Cycle 1 : **9 000 €**/an ; Cycle 2 : **9 000 €**/an) ;

il comprend :

- Les frais de scolarité proprement dits,
- La cotisation à l'Association ESA,
- Les frais de visite à la médecine préventive.

Les enfants des membres du personnel salarié de l'ESA bénéficient d'une réduction de 20 % sur les frais de scolarité ; les enfants des diplômés de l'ESA de 10 %.